



N° 030-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MARS 2025

Date de la convocation : 25 mars 2025

<u>NOMBRE</u> :		<u>RÉSULTAT</u> :	
- de Conseillers en exercice :	26	- POUR :	23
- de Présents :	17	- CONTRE :	0
- de Représentés :	6	- ABSTENTION(S) :	0
- d'Absents – excusés	3	- NE PREND PAS PART AU VOTE	0
- de Votants :	23	- <i>Quorum nécessaire</i> :	14

Le 31 mars deux mil vingt-cinq à 19 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Fontaine-le-Comte se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de Fontaine-le-Comte, Esplanade des Citoyens, 86240 Fontaine-le-Comte en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12 pour les communes de plus de 3500 habitants et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Madame Sylvie AUBERT, **Maire et présidente de séance.**

Madame Marie-Pierre MESSENT, Monsieur Bruno BOUCHER, Madame Valérie MEYER, Madame Joëlle LAROCHE, **Adjointes.**

Monsieur Philippe BENETEAU, Monsieur Julien BERNARDEAU, Monsieur Nicolas DEMELLIER, Madame Magalie GUERINEAU, Monsieur Thierry HECQ, Madame Christine PAIN, Madame Horiha PEJOUT, Monsieur Jérôme TANCHÉ, Madame Sylvie THIBAUT, Monsieur Lionel BONNIFAIT, Madame Dorothee BRUNET, Monsieur Michel QUILLIVIC, **Conseillers municipaux.**

Absents – Représentés :

Monsieur Christophe CHARPENTIER a donné pouvoir à Madame Valérie MEYER.
Madame Marie-Laure COUDRET a donné pouvoir à Madame Christine PAIN.
Monsieur Amady DIALLO a donné pouvoir à Madame Magalie GUERINEAU.
Monsieur Léandre MARY a donné pouvoir à Madame Sylvie AUBERT.
Madame Bernadette POUPIN a donné pouvoir à Monsieur Thierry HECQ.
Madame Claudine BLONDEAU a donné pouvoir à Monsieur Michel QUILLIVIC.

Absents – Excusés :

Madame Delphine BRISSON.
Madame Corinne CHANTEPIE.
Monsieur Grégoire LANDREAU.

Madame Christine PAIN a été désignée secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION n° 030-2025

Abrogation des cahiers des charges du lotissement « Zone d'Activité » et du lotissement « Zone d'Activités Economique de l'Audemont »

Annexe : Conclusions du Commissaire enquêteur

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 442-11 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté AM-EP-01-2025- Arrêté portant organisation de l'enquête publique relative à l'abrogation du lotissement « Zone d'Activité » et du lotissement « Zone d'Activités Économique de l'Audemont » établi le 28 janvier 2025 ;

Vu l'enquête publique portant sur l'abrogation des cahiers des charges du lotissement « Zone d'Activité » et du lotissement « Zone d'activités économiques de l'Audemont » organisée du mardi 18 février au mardi 5 mars 2025 ;

Considérant la clôture de l'enquête et la nécessité pour la collectivité de se prononcer par délibération sur celle-ci ;

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur émis dans son rapport et ses conclusions motivées en date du 14 mars 2025 ;

Considérant que l'enquête publique conclut que l'abrogation des cahiers des charges répond à lever les insécurités juridiques et profite à l'intérêt général ;

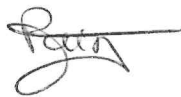
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'abrogation des cahiers des charges du lotissement « Zone d'Activité » et du lotissement « Zone d'Activités Économique de l'Audemont » ;
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré à Fontaine-le-Comte, le 31 mars 2025.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

La Secrétaire,



Christine PAIN

La Maire,



Sylvie AUBERT

